



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 JUIN 2022 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

M. PINARD Jean-Philippe qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin,
M. POLONIA Alexi qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine, excusée.

Secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Point préliminaire :

Avant de débiter le déroulé de l'ordre du jour, M. le Maire propose aux élus du Conseil municipal de rajouter un point qui n'est pas prévu à l'ordre du jour, à savoir :

- L'approbation de la convention de service de conseil avec la société Sauveteurs Pro dans le cadre de la préparation de la surveillance de la baignade au Lac Bleu pour l'été 2022

Les élus n'expriment aucune objection à l'ajout de ce point, qui sera ainsi ajouté à la fin du présent ordre du jour.

Suite à l'exposé de ce point préliminaire, le secrétaire de séance débute l'ordre du jour.

1. Fonctionnement des assemblées : Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 19 mai 2022 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Fonctionnement des assemblées : Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal et tableau des DIA :

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués. (Article L 2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'alénier reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

3. Affaires touristiques : Présentation du rapport du délégataire du domaine skiable de Morillon pour l'exercice clos au 30 septembre 2021 :

M. MARION, directeur de la société Grand Massif Domaines Skiables (GMDS), Mme TRIQUET, directrice du domaine skiable et Mme MISSILLIER, directrice administrative et financière, ont présenté le rapport du délégataire des remontées mécaniques pour l'exercice clos au 30 septembre 2021.

Un échange entre les élus du Conseil municipal et les représentants de la société délégataire a ponctué la présentation du rapport du délégataire.

En vertu du cadre légal des délégations de service public et des dispositions du contrat de délégation, ce point ne fait pas l'objet d'une délibération et d'un vote mais constitue seulement une information à destination des élus du Conseil municipal.

Les représentants de la société GMDS quitte la salle consulaire à l'issue de ce point.

4. Affaires touristiques : Validation de la carte estivale du bar-restaurant La Covagne :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Ressources humaines : Modification des périodes d'astreintes hivernales pour les agents des services techniques de la commune :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines : Création d'un emploi non-permanent d'adjoint administratif territorial et recrutement sur un poste d'agent administratif et comptable pour les mois de juillet et août 2022 :

Après étude approfondie du cadre juridique, l'ouverture d'un poste temporaire d'adjoint administratif territorial pour un recrutement saisonnier n'est plus nécessaire, un poste vacant équivalent étant ouvert et vacant par ailleurs.

Cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

7. Finances : Convention avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie pour le financement de la voie verte sur la RD 54 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances : Régie de recettes Taxe de séjour – Modification de la délibération-cadre pour l'ajout de la mention concernant l'ouverture d'un compte DFT :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Finances : Modification des tarifs du marché dominical :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Foncier : Révision du montant du loyer de l'appartement mis en location au profit du Syndicat de la Vallée du Haut-Giffre à compter du 1^{er} juin 2022 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Foncier : Convention de servitude pour la pose d'un câble BT souterrain depuis le poste « Doina » sur la parcelle communale cadastrée section B n°3573 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOTANTS AVEC 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. BOUVET JÉRÉMIE)

12. Foncier : Délégation de préemption de l'EPF 74 pour l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°522, 523, 3089 et 3363 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOTANTS AVEC 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (MME CHEVRIER-DELACOSTE LISETTE)

13. Foncier : Protocole transactionnel avec MGM dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°2528 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOTANTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (M. MARTIN GIRAT)

14. Foncier : Transfert en pleine propriété par la commune de Verchaix au profit de la Communauté de communes des montagnes du Giffre de la parcelle cadastrée section B n°4050 (lot n°5) sur la ZAC de l'Épure à Verchaix :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Alpages : Convention de conseil à membre de la Société d'économie alpestre – Unité pastorale des Foges – stockage et adduction d'eau :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Alpages : Demande de subvention dans le cadre du Plan pastoral territorial pour les travaux de stockage et d'adduction d'eau – Unité pastorale des Foges :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Affaires scolaires : Modification des statuts du SIVU scolaire pour l'intégration de la compétence périscolaire – Annule et remplace la délibération n°2022.33 du 19 mai 2022 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Affaires scolaires : Attribution d'une subvention à l'école de la Rivière-Enverse pour le voyage scolaire :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Administration générale : Convention de service de conseil avec la société Sauveteurs Pro pour la préparation de la surveillance de la baignade au Lac Bleu pour l'été 2022 :

Ce point ne figurant pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal envoyé à l'ensemble des élus, est ajouté sur proposition de Monsieur le Maire en préambule du Conseil Municipal et avec l'accord préalable des élus.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Questions diverses

La séance est levée à 22h10.

Fait à Morillon, le 24 juin 2022

Le Maire,



The image shows a blue ink signature of Simon Beerens-Bettex over a circular official stamp of the Mayor of Morillon, Haute-Savoie. The stamp contains the text 'MAIRE DE MORILLON' and '(Haute-Savoie)'.

Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance



The image shows a blue ink signature of Martin Girat over a circular official stamp of the Secretary of the Council of Morillon, Haute-Savoie. The stamp contains the text 'MAIRE DE MORILLON' and '(Haute-Savoie)'.

Martin GIRAT